

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 11 Mars 1830.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

CONCERT.

Indépendamment des quatre concerts d'abonnement, la Société de musique de cette ville donnera Jeudi 11 Mars courant, un concert composé en majeure partie de morceaux de chant exécutés par des amateurs. — Le prix du billet d'entrée sera de 10 1/2 batz. On en trouvera chez MM. Jeanneret et Baumann, et chez le concierge du Concert.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les ressortissans de cet Etat, qui posséderaient des immeubles dans le Canton d'Underwald inférieur, ou des lettres de rentes, ou autres créances hypothéquées sur des immeubles du dit Canton, pourront prendre connaissance à la Chancellerie, des mesures qu'ils ont à observer pour se conformer aux règles prescrites dernièrement dans ce Canton relativement à cet objet, et dont la non-observation pourrait entraîner l'annulation des dites créances. Au Château de Neuchâtel, le 8 Mars 1830.

Par ordre du Conseil-d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Le Mercredi 17 Mars, la vigne dite la Longue-Brena, dépendante du domaine de la cure de Colombier, se vendra à l'enchère en ouverte Justice du dit lieu: Cette vigne qui joint la grande route et qui contient environ dix-neuf ouvriers, sera divisée pour la vente en 8 portions inégales. Les personnes qui y auront des vues pourront prendre connaissance, au greffe de Colombier, des conditions de la vente ainsi que du plan qui a été dressé. Au Château de Neuchâtel, le 26 Février 1830.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

3. Les personnes qui désireront faire l'acquisition des vignes suivantes, appartenant au Gouvernement, qui seront exposées à l'enchère au plaid à St. Blaise, le Vendredi 12 de ce mois, et dont la dime se paiera à l'avenir à la douzième gerle, pourront prendre connaissance au greffe de St. Blaise, des conditions de cette enchère: 1° Un morcel de vigne contenant 3 1/2 ouvriers, situé à Monthaut, territoire de la Coudre, cultivé jusqu'à présent par les hoirs de Dl. Perret. 2° Un dit contenant environ 1 3/4 ouvriers, situé au même lieu et cultivé ci-devant par la veuve Stelzer femme Devenoge. 3° Un dit situé au lieu dit sous l'Abbaye, territoire de la Coudre, contenant 1 ouvrier environ, et qui était cultivé par Jean-Pierre l'Ecuyer. Au Château de Neuchâtel, le 2 Mars 1830.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

4. Le Conseil d'Etat ayant ordonné de procéder à la liquidation sommaire de la succession non réclamée et déclarée jacente de Louise, fille de feu Jean-Pierre Jeanrenaud, de Travers, bourgeois de Neuchâtel, inhumée à Couvet le 4 Décembre 1829; tous les créanciers de la dite Louise Jeanrenaud sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, devant M. Courvoisier, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs égaux par lui nommés, le Vendredi 2 Avril prochain, à neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être colloqués le même jour suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 8 Mars 1830.

BOREL, greffier.

5. Le Conseil d'Etat par son mandement en date du 15 Février courant, ayant accordé le décret des biens de Daniel-Henri, fils de défunt Abram-Henri Morel, des Hauts-Geneveys sur Fontaines, cordonnier; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Mercredi 24 Mars prochain. Tous les créanciers dudit Daniel-Henri Morel sont en conséquence assignés péremptoirement à se présenter le dit jour, dans la salle d'audience, à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les neuf heures du matin, par-devant le Juge de ce décret, pour y faire inscrire et valoir leurs titres et répétitions contre le discutant, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 17 Février 1830.
Par ordonnance, BREGUET, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

6. En conformité à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 16 Février dernier, il est statué, pour la Ville et banlieue en particulier:

1° A l'avenir, personne ne pourra élever un mur bordant un chemin public, à une hauteur de plus de 4 1/2 pieds, à partir du sol de la route, sans en avoir préalablement averti Monsieur le Président de la Commission des bâtimens, et à moins d'une autorisation expresse du Magistrat.

2° Quant aux murs qui, avant la présente publication, ont été élevés à une hauteur plus considérable que celle qui est prescrite ci-dessus, le Magistrat se réserve d'y pourvoir dans la suite, là où l'utilité publique l'exigera, et conformément aux termes de l'arrêt du Conseil d'Etat susmentionné.

4° La grande route qui traverse la banlieue depuis Montruz à Serrières par le bas de la ville, comme faisant partie de celle du Pont-de-Thielle à Vaumarcus, devant être dès ce moment assujettie à la réserve faite dans le précédent article, tous les propriétaires riverains de cette route sont requis d'abaisser, à la hauteur de 4 1/2 p^{ds}, les murs qui la bordent du côté du midi, et cela durant le délai de 5 ans à dater du 16 Février dernier. Ceux qui, à raison des localités ou de circonstances particulières, croiront avoir des motifs d'exception à faire valoir, devront les présenter au Magistrat.

4° Toute contravention aux ordres ci-dessus donnés, sera punie suivant le pouvoir du Magistrat, et donnera lieu à l'application des mesures prescrites par le mandement du 10 Avril 1752 et par l'arrêt du 16 Février dernier.

Donné à l'hôtel-de-ville, le 9 Mars 1830.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. M. le justicier I.-P. Reymond, agissant au nom et comme curateur de tous les enfans de défunt le Sieur conseiller David-Henri Tissot, de Fontaines, exposera, ensuite de due permission, en mises publiques, au plus offrant, le 19 Mars, les meubles de ménage et de labourage suivans, savoir: plusieurs lits complets, beaucoup de linge de lit, de corps et de table, des sofas, des commodes en noyer, des tables idem, des chaises rembourrées, dites en noyer et autres, beaucoup de batterie de cuisine en fer, cuivre, étain, faïence et terraille, un char-à-banc à l'allemande, et plusieurs autres chars divers, des chaînes et enrayures, fourches et rateaux, pioches et piochards, des haches diverses et merlin, des scies, et quantité d'autres objets dont on supprime le détail. Ces enchères auront lieu au domicile des dits enfans Tissot, à Fontaines, le Vendredi 19 Mars prochain, en commençant à 9 heures du matin, sous de favorables cond'tions.

8. Le Samedi 20 Mars, à trois heures après midi, on exposera en vente au plus offrant, dans l'étude du notaire Clerc, à la Grand'rue, la possession dite les Bercles, sise dans la ville de Neuchâtel, appartenant à M. Jean-Jaques Huguenin, ancien lieutenant du Locle. Elle se compose d'une maison de maître renfermant deux beaux appartemens, d'un bâtiment pour magasin et écurie, de deux autres bâtimens à l'usage d'une raffinerie de sucre, mais qui peuvent facilement et sans de grands frais servir pour un autre usage ou pour habitations, et du terrain pour aisances, jardin, vigne, et verger, le tout contenant environ 22 ouvriers; elle sera exposée en vente au bas prix de L 29800; au besoin elle sera divisée en plusieurs lots, si cela convient aux amateurs. — On exposera aussi en vente, une maison ayant un rez-de-chaussée et trois étages, à la rue des Chavannes, dont le revenu est de 23 louis; elle sera exposée L 4500. — Enfin, on exposera en vente une autre maison en dehors et touchant la porte des Chavannes, qui a une cave voûtée, un rez-de-chaussée pouvant servir à divers usages, et un étage au dessus: les loyers de cette maison peuvent facilement être portés à 18 louis; elle sera mise en prix à la somme de L 4000, avec faculté à l'acquéreur de retenir les meubles de cave à une appréciation basse qui en a été faite.

9. Le public est informé que la Direction du pieux hôpital de Pourtalès fera vendre à Anet, par voie d'enchères, le Lundi 15 Mars 1830, à 10 heures du matin, le produit en vin de son domaine du dit lieu, qui consiste en 40 à 50 chars de vin blanc et quelque peu de rouge de la dernière récolte. — L'Administration du Gouvernement de Neuchâtel fera vendre dans la maison dite de Frienisberg, au faubourg du Landeron, le lendemain Mardi 16 Mars, à 9 heures du matin, le produit de ses domaines rière le Landeron, consistant, en 70 à 75 bosses vin de la dernière récolte. — Enfin, la Direction de l'hôpital de Pourtalès fera vendre, aussi par enchères publiques, le même jour Mardi 16 Mars, à 2 heures après midi, dans la maison de Trub, à Cressier, 20 à 24 bosses vin nouveau, 14 à 15 bosses vin blanc 1827, et 16 à 17 bosses vin blanc 1828. Les vins 1827 et 1828 sont dans les caves de l'hôpital à Neuchâtel; mais il en sera présenté des échantillons aux amateurs qui, au surplus, sont invités à venir auparavant, les déguster sur place. Tous ces vins sont beaux et ont été parfaitement conditionnés.

10. Le Mercredi 17 Mars 1830, à dix heures du matin, M. d'Ivernois, régisseur de la recette de Fontaine-André, exposera à l'enchère, dans les caves de la Seigneurie, à la Coudre, environ 20 bosses de vin 1829, provenant de la dime de Cressier et de la Coudre.

11. A vendre, par voie de minute, une maison agréablement située dans le village de Cormondrèche, composée de 5 chambres, la cuisine au milieu, cave, écurie et place pour déposer le foin, galetas, chambre à resserrer et grenier, une source, une belle place devant la maison, un jardin et deux vergers attenans. S'adresser au Sieur Félix Maire, demeurant à Peseux, qui est chargé de faire voir le tout, et qui recevra les offres et enchères qui seront faites; en fixant le jour de la vente, à teneur des conditions qui seront lues, au Samedi 13 du courant, dans son domicile, à deux heures de l'après-midi.

12. Le curateur de Jean-Jaques Virchaux exposera en mises publiques, au plaid ordinaire de St. Blaise, le Vendredi 12 Mars prochain: 1° Un champ, lieu dit sur la Tuillière, territoire de St. Blaise, contenant environ 7/8 poses, jouxte d'ubère M. le capitaine Dardel, de joran l'hoirie du Sieur Jean Clottu, de Cornaux, de bise M. le lieutenant Péters, et de vent le Sieur J.-P. Prince. 2° Une vigne d'environ un ouvrier, lieu dit à Champ-volant, même territoire, jouxte d'ubère la grande route, de joran l'hoirie de Moïse Sandoz, de bise le Sieur Gustave Heinzely, et de vent le justicier F.-A. Dardel.

13. Par voie de minute déposée chez le Sieur Sandoz, à l'auberge de Fenin, et sous de favorables conditions, les immeubles ci-après, appartenant au Sieur ancien d'église Samuel-Henri Dessouslavy: 1° Une maison au haut du village de Fenin, avec le terrain en jardin et verger autour. 2° Un peu plus haut et près de la dite maison, une demi-pose en jardin et plantage. 3° Au bas du grand verger, lieu dit aux Sagnes, rière le dit lieu, un champ d'environ trois quarts de pose. 4° A Chavarnod, un champ d'environ trois quarts de pose. 5° A Chavarnod, un chénevier d'environ un seizième de pose. 6° Et enfin, rière Vilard, le quart d'un verger d'environ une pose. La vente définitive de ces objets aura lieu à Fenin, dans la dite auberge, le Vendredi 19 Mars, à 2 heures après midi.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHÈRES.

14. La Communauté de Bevaix informe le public qu'elle remettra en bail d'amodiation, et pour le terme de 6 années, à commencer à la St. Jean prochaine, son four et sa boulangerie, bien achalandée, avec logement contigu, réparé à neuf depuis peu, situés dans une agreable position, au centre du village. Les amateurs pourront s'adresser au Sieur gouverneur Charles Ribaux, qui fera voir le tout.

A VENDRE.

15. Le dictionnaire de Trévoux, en 8 grands vol. très-bien conservés. S'adr. au justicier Quinche, à Valangin.

16. Le magasin d'objets d'habillement et d'équipement militaires, étant maintenant complètement pourvu de tous les objets requis pour le service, en très-bonne qualité et au plus bas prix possible, on s'empresse de le rappeler aux militaires des différentes armes. Le magasin est toujours rue de l'Hôpital, en face de l'hôtel du Faucon, et se trouve ouvert tous les jours, excepté le Dimanche. F. DE MEURON, capitaine secrétaire de la Commission p. l'équipement milit.
17. Chez Abr. Cherbuliez, libraire, à Genève: Grammaire allemande à l'usage des commerçans, par M. Rüffer, 2^{de} édition, corrigée et augmentée, in-12, br. fr. 4. Essai sur le christianisme envisagé dans ses rapports avec le perfectibilité de l'être moral, par M. le pasteur Diodati, 8^o br. fr. 5. L'Utilitaire, journal de philosophie sociale, par l'avocat A. Cherbuliez, première année, 8^o br. fr. 10; le même, seconde année, en 4 livraisons, qui seront publiées en Mars, Juin, Septembre et Décembre, francs 12. Principes raisonnés d'agriculture, par A. Thaer, trad. de l'allemand par le Baron de Crud, sec^{de} édition, revue, corrigée et augmentée de nouvelles notes, 4 vol. 8^o et 1 vol. 4^o de planches, br. fr. 48. Histoire de la littérature anc. et mod. par F. Schlegel, tr. de l'alem. par W. Duckett, 2 vol. 8^o br. fr. 14. Abrégé élémentaire de la géographie statistique de la Suisse, traduit de l'allemand de Marc Lutz, par de Vaudoncourt fils, in-12, br. fr. 3. Histoire de la réforme en Italie, ses progrès, sa destruction, par Macrae, traduit de l'anglais, 8^o br.
18. Chez Auguste Borel-Borel, libraire: Tableau chronologique de la Confédération suisse, feuille pouvant servir de complément à l'Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. Lesage, comte de Las Cases, par M. J. Huber, officier au corps de l'Etat-major fédéral, 1830. Poésies Genevoises; 3 v. in-32. Histoire de la régénération de l'Egypte, lettres écrites du Kaire à M. le comte Alexandre de Laborde, par Jules Planat, 8^o. Mémoires de lord Byron, publiés par Th. Moore, traduits de l'anglais par M^{me} L^{se} Sw.-Belloc, 4 vol. in-8^o. Mémoires de Brissot, membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, sur ses contemporains et la révolution française, publiés par son fils, avec des notes et des éclaircissemens historiques, par de Montrol, 2 vol. 8^o. Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution française, par Sanson, exécuter des arrêts criminels pendant la révolution, 8^o: le 1^{er} vol. vient de paraître. Un mariage du grand monde, traduit de l'anglais de Miss Baillie, par M^e *** 4 vol. in-12. Lettres écrites de Paris, 8^o. Examen de la doctrine des Ecritures, touchant la personne de Jésus-Christ, la rédemption et le péché originel, suivi d'une dissertation sur la religion naturelle, par J. A. de Luc, 8^o. Chrestomathie française, ou choix de morceaux tirés des meilleurs écrivains français, ouvrage destiné à servir d'application méthodique et progressive à un cours régulier de langue française, par A. Vinet, 2 vol. 8^o; les personnes possédant le 1^{er} vol. qui s'est vendu à la fin de l'année dernière, peuvent réclamer le second qui vient de paraître.
19. MM. Jeanneret et Baumann ont fait paraître depuis plusieurs jours deux lithographies, représentant le lac gelé et les scènes variées auxquelles cet événement a donné lieu. L'empressement qu'a mis le public à se les procurer, ayant promptement épuisé les premières épreuves, toutes les demandes n'ont pu être remplies; mais on soigne de nouveaux tirages, et désormais elles pourront l'être sans retard. Ces deux feuilles, d'un format élégant, d'un dessin correct et fidèle, et d'une exécution soignée, se vendent ensemble 10 1/2 batz en noir, et 31 1/2 batz en couleur. — Les éditeurs font paraître simultanément et comme complément à ces deux tableaux, une brochure dans laquelle sont consignées toutes les observations faites pendant cet hiver mémorable: la plume brillante et consciencieuse qui a bien voulu les recueillir, a su leur donner le plus grand intérêt.
20. Des modèles de dessin et des couleurs, chez M^{me} la veuve Chatenay.
21. Dans l'après-midi des 15 et 16 courant, on vendra de gré à gré, à l'auberge du Pont-neuf à Serrières, des objets de ménage, literie, etc., à des conditions favorables.
22. Louis Junod, à la Croix-du-marché, vient de recevoir une petite partie huile d'olive surfine, qu'il détaillera encore, malgré la hausse qu'elle vient d'éprouver, au prix de 7 batz la livre, par 10 à 20 lb. à-la-fois. Il a de plus reçu du riz de la Caroline, très-beau, à 3 batz la livre.
23. Bouvier frères, au Pain de sucre, rue des Moulins, viennent de recevoir une partie ritte d'Hollande, qu'ils céderont, vu la saison avancée, à 7 1/4 batz par paquets, dite de Strasbourg à 7 batz.
24. Quantité de beaux et jeunes mûriers noirs. S'adr. au Sieur ancien Dardel, à St. Blaise.
25. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, une forte partie de chapeaux, légèrement tarés et non tarés, en Fioretti et Venise, pour Dames, pour fillettes et pour enfans; ils sont cotés à des prix très-satisfaisans.
26. Cinq panneaux de tapisserie, représentant des paysages peints à l'huile, la plupart bien conservés, avec leurs chassis et baguettes dorées: hauteur 6 pieds 9 pouces. S'adresser au bureau d'avis.
27. Une certaine quantité de chaux fusée, à un prix modique. S'adr. à Abram-Moïse Jacot, à Serroue.
28. Plusieurs petits chars d'enfans, proprement et solidement établis, à un prix modique, chez F^s Grossmann, charron, sur le Bassin, près du Gymnase.
29. Une jolie armoire de salon, en beau noyer, à 4 portes et 8 tiroirs, le tout se démontant par le milieu; plusieurs bois de lits en noyer, à une et à deux personnes, chez Frédéric Sauvvin, aux Terreaux.
30. Un propriétaire qui n'encave que le vin de son propre cru, l'un des plus distingués de ce pays, offre environ 25 bosses de vin blanc, dont 4 de 1825, 9 de 1826, et 12 de 1827. Ces vins ont été parfaitement soignés, et sont garantis francs de tout mélange. S'adr. au bureau d'avis.
31. Les pierres formant le bassin d'un jet-d'eau, en bon état et de la grandeur d'environ 15 pieds de diamètre. S'adr. au bureau d'avis.
32. Un tas de fumier de 1500 pieds, à la Couronne de St. Blaise.
33. Un tas de fumier d'environ 700 pieds, sur 6 de hauteur. S'adresser à George Dessales, à Dombresson.
34. Les sœurs Richardet, tailleuses, à Auvernier, viennent de recevoir un bel assortiment de rubans en tout genre, des mousselines et bêtillies en pièces et en coupons, des tulles, sarçenets, chevillières, fils et cotons à coudre: le tout à des prix très-modiques.
35. MM. Borel frères rappellent au public, qu'ils ont toujours le dépôt de la verrerie de Semsales, très-bien assorti en bouteilles de prem. qualité.
36. M. D.-F. Borel-Andrié informe le public, qu'il vient de recevoir pour Neuchâtel et ses environs, le dépôt exclusif de limes chimiques et magnétiques de Kaufmann et C^{ie}, privilégiés du roi de France, pour l'invention ingénieuse et le perfectionnement de cette composition, au moyen de laquelle on enlève dans quelques minutes, sans la moindre douleur, les cors aux pieds, durillons et verrues. Cent francs de France sont promis par les inventeurs, à chaque personne, qui n'en obtiendrait pas un résultat satisfaisant, et à chaque lime est jointe une de ces promesses imprimées. Le prix est fixé pour la Suisse, à 8 batz de Suisse.
37. Chez veuve Schafter, rue des Chavannes, divers outils d'horlogerie. — La même offre de louer, une petite chambre meublée ou sans meubles.
38. M. P.-F. Wuillemier, maison de M. de Montmollin, secrétaire d'Etat, prévient MM. les marchands, qu'il sera toujours pourvu d'excellent charbon de terre en sacs d'environ 200 livres, au bas prix de 32 batz le quintal.
39. Un uniforme de carabinier en très-bon état et d'un drap fin. S'adr. à Ch^s Prollius, maître tailleur.
40. A des prix raisonnables, de bon gruz et habermehl, en gros et en détail, chez C.-A. Goldammer, à Auvernier, vis-à-vis du Temple.
41. Environ 3 1/2 toises foin et regain et 300 pieds de fumier. Le tout première qualité. S'adresser à Clerc, arpenteur, à Corcelles.
42. M. Preud'homme-Favarger venant de recevoir une nouvelle partie de farine d'os pour engrais, s'empresse d'en prévenir les personnes qui lui en ont demandé; il a aussi reçu des gypses pour prés, de toute première qualité. Le même offre un tas de fumier de cheval, très-bien conditionné.
43. A Serrières, de la terre provenant d'un jardin. S'adr. à M. Touchon-Michaud.
44. A Dombresson, un tas de fumier de vache de la contenance d'environ 1400 pieds. S'adresser à Henri Elzingre, à Neuchâtel.
45. Un tas de foin d'environ 15 toises, dans la grange de la Seigneurie à Valangin. S'adresser à M. Tissot, aubergiste, à la Couronne. Le dit indiquera en outre, un tas de foin d'environ 38 à 40 toises, à Fontaines: le tout bien conditionné, et au détail, si on le désire.
46. Un tas de fumier de bêtes rouges, d'environ 1200 pieds, hauteur d'environ dix pieds; à prendre ou à rendre sur place, selon convenance réciproque. S'adr. à Guillaume Mosset, aubergiste, au Pâquier.
47. Environ 30 toises de foin, et 10 de regain, très-bonne qualité. S'adr. à M. Henri-J^s Vouga, à Cortaillod.
48. Les sœurs Roy, tapissières, demeurant au 3^{me} étage de la maison de M. Borel-Warnod, se trouveront tous les Jedis dans leur magasin sous le Trésor, en face de celui de M. Silliman, assorties des articles de leur état, comme crins, plumes, duvets et laines, franges, patères, aîneaux, etc. qu'elles céderont à des prix satisfaisans.
49. Une bosse à char, des tonneaux de différentes grandeurs, des bouteilles vides, des marres de cave, un tour complet avec tous les outils qui en dépendent; une selle en bon état avec sa housse et bride, des porte-manteaux, une meule à aiguiser et un coffre-fort en bois bien ferré. S'adr. à M^{me} Petitpierre-Vissaula.
50. Au Val-de-Ruz, environ 14 à 15 cents pieds de pur fumier de vache, que l'on détaillera par 100 à 200 pieds, etc., si on le désire. S'adr. au bureau d'avis, où est déposée la note qui indiquera le nom du propriétaire, le prix et la qualité du tas.
51. F. Lainé, propriétaire de la pépinière de Malley près Lausanne, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires qui n'ont pu faire leur plantation d'arbres et arbustes cet automne, en raison des pluies continuelles; qu'ils trouveront à son établissement un choix considérable d'arbres à fruit et autres, abricotiers, cerisiers, pêchers sur amandiers et sur pruniers, poiriers sur coignassiers et sur frênes, pommiers sur frêne et sur paradis, pruniers, et divers arbres pour avenues et arbustes d'agrément, à des prix modérés.

IMMEUBLES.

52. Plusieurs vignes situées dans les meilleurs quartiers sur la ville. Il y en a deux nouvellement replantées en blanc, à leur 4^e et 5^e feuille. S'adr. p. les voir à M. Touchon-Michaud.
53. Pour cause de départ, sous le bois de Dame-Othénette, 1 1/2 pose de champ en nouvelle esparcette, jouxtant de bise le chemin, de vent François Dubois, d'ubère M. Schouffelberguer. Au dit lieu, 1/2 pose de champ, jouxtant de bise François Dubois, de joran A.-L. Vaucher, et d'ubère M. le lieuten. Py. Sur le Prieuré de Corcelles, une vigne d'environ 5 ouvriers, jouxtant de vent, joran et bise un sentier public, et d'ubère MM. Vaucher, Schouffelberguer, Morel, Colin, Pigeon et Bouvier. Au Noyer-Jean-de-la-Grange, une dite de 4/3 d'ouvriers, jouxtant le contour de bise, de vent M. Fornachon, membre du Conseil, et M. le Président de Sandoz-Rollin de joran. S'adr. de suite et directement à Victor Clerc, au dit Corcelles.

ON DEMANDE A ACHETER.

54. Le Comité de Charité de cette ville ayant l'intention de renouveler sa provision de bois, les personnes qui désireraient se charger de tout ou partie de cette fourniture, qui consistera en cent ou cent trente toises environ de bois de sapin, sont invitées à s'adresser d'ici à fin Mars prochain, à M. de Montmollin, maître-des-clefs en chef.
55. De rencontre, une grande chaudière propre à faire le fromage. S'adresser à M. le châtelain d'Ivernois.
56. De rencontre, une bonne carabine d'ordonnance. S'adr. au bureau d'avis.
57. Des laigres de la contenance d'env. 6 bosses et de 6 1/2 pieds de longueur, qui soient en bon état et avinés en blanc. S'adr. à Marillier cadet, négociant, à Cortaillod.

A LOUER.

58. De suite ou pour la St. Jean, deux chambres meublées ou non meublées, dans la maison de M^{me} Pettavel-Perrot, rue du Neubourg.
59. Dans la maison de M^{me} veuve Favarger, située rue de l'Hôpital, trois logemens, composés de 3 chambres, avec cuisines, galetas et chambres à resserrer. Plus, un magasin au rez-de-chaussée. S'adr. à elle-même.
60. Une chambre non meublée, pour une ou deux personnes. S'adr. à Dl. Reinhard, couvreur.
61. De suite, un jardin avec cabinet, dans la possession de M^{me} Borel, au Tertre. S'adresser à M^{me} Favre de Paris.
62. Pour la St. Jean, dans la maison de M. Henri Borel, au Tertre, un logement composé de cinq chambres, cuisine, cave et bûcher. Et dés-à-présent, trois chambres meublées, et un jardin dans lequel il a fait construire un excellent puits.
63. Pour la St. Jean prochaine, deux caveaux dans la maison de M^{me} Petitpierre-Savoie, à la rue des Chavannes.
64. De suite ou pour la St. Jean, dans la maison de M^{me} Boyer, Croix-du-marché, un logement composé d'un beau salon, chambre à manger, deux chambres à coucher, cuisine, galetas, chambre à serrer, cave et caveau. S'adresser à elle-même.

65. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison de M. de Pury-Chatelain, à la rue de l'Hôpital, consistant en deux chambres à fourneaux, une chambre à fourneau et cheminée, une petite chambre, une chambre à serrer, cuisine, caveau et portion de galetas.
66. A Auvernier, de suite ou pour la St. Jean, un logement très-propre pour des personnes tranquilles et sans enfans, à un premier étage, ayant vue sur les Epancheurs et sur le lac, en face de la Croix-blanche. S'adr. à Henri-Louis Maire, au dit Auvernier. — Le même offre des habits militaires et bourgeois, à bon compte.
67. Une, ou, si on le désire, deux chambres à fourneau, contiguës et d'où l'on jouit d'une très-belle vue, au troisième étage de la maison de M. Biolley, au faubourg du lac. S'adresser au propriétaire.
68. De suite, à la rue Fleury, une chambre meublée, à cheminée et à fourneau. S'adresser à Claparède-Evard.
69. Le second étage de la maison de M^{me} Hory, dans la rue de l'Hôtel-de-ville, consistant en deux chambres à fourneau et cheminée, cuisine, chambre de domestique, dite de réduit, galetas fermé, caveau et bouteiller.
70. Pour la St. Jean prochaine, les moulins et le gruoir de la possession du Vauseyon, avec leurs dépendances, de même que tous les vergers, jardin et arbres fruitiers. S'adr. p. les conditions à M. Borel-Favarger.
71. De suite, une chambre meublée, chez G. Depierre, près la grande boucherie.
72. Pour la St. Jean, le 3^{me} étage de la maison de M. le Président de Marval, rue de l'Hôpital.
73. Présentement, deux chambres bien éclairées, meublées ou non meublées. S'adr. à N. Humel, maître cordonnier, au Neubourg.
74. De suite ou pour la St. Jean, une petite chambre dans la maison de M^{me} Pfeiffer, à la rue des Moulins. S'adr. à Auguste Février.
75. Une boutique dans la rue de la Treille. S'adr. à Ferdinand Gacon, qui demande, p. apprenti, un jeune homme de bonne conduite.
76. Pour la St. Jean prochaine, dans la maison Fabry, rue de Flandre, une grande boutique et un logement composé de plusieurs chambres à fourneau, cabinet, chambre à resserrer, cuisine, galetas et cave. S'adr. à M. Berthoud-Fabry dans la dite maison.
77. De suite ou pour la St. Jean, au bas du village de St. Blaise, une forge de serrurier, avec ou sans les outils, et pourvue d'une charbonnière. S'adr. p. les conditions à J.-J. Virchaux, serrurier, au dit St. Blaise, ou à Neuchâtel à Bachelin, menuisier.

ON DEMANDE A LOUER.

78. Un logement composé de huit chambres environ, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.
77. Pour la St. Jean, une petite cave sans meubles, dans le bas de la ville. S'adr. à D. Duvoisin, à Peseux, lequel vient de recevoir de bons fromages mi-gras, première qualité, qu'il peut céder au bas prix de 11 cr. la livre. Il est en outre toujours assorti de différentes autres qualités, à des prix très-modiques.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

80. Albert Courvoisier, sur le Pont-des-boutiques, se recommande aux personnes qui auraient à raccommoier de la porcelaine et de la faïence, ainsi que des pipes d'écume et de porcelaine, à un prix modique. Le même vend aussi du cirage de première qualité, en boîtes.
81. Une jeune personne du Canton de Berne, munie des meilleurs certificats, et sachant un peu faire la cuisine, coudre et tricoter, désire trouver de suite une place pour soigner un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.
82. On demande un fermier p. un bien d'environ 24 poses de terres labourables et 16 ouvriers de vignes, situé dans les environs de St. Aubin; la maison de ferme en est très-agréable. S'adr. au bureau d'avis.
83. On demande, pour la St. Jean, une cuisinière qui connaisse son état; et l'on offre, comme bonne d'enfant, ou fille de chambre, une personne à même de fournir de bons témoignages de ses services. S'adr. au bureau d'avis.
84. On demande, pour la fin du mois, une fille robuste, qui sache faire un bon ordinaire et traire deux vaches. S'adr. au bureau d'avis.
85. On demande, pour une maison bourgeoise de cette ville, une servante d'un âge mûr, forte et robuste, qui sache faire un bon ordinaire, filer, coudre ou tricoter, et qui soit munie de certificats authentiques de fidélité et de bonnes mœurs. S'adr. au bureau d'avis.

86. On demande, pour Pâques ou pour de suite, un apprenti maréchal, qui sera nourri, blanchi et raccommoier. S'adr. à M. Isâc-Henri Colin, pintier, à Corcelles, qui indiquera les conditions.
87. On demande de suite un petit domestique de 16 à 18 ans. S'adr. à la Balance.
88. J.-B. Varnier, maître maréchal en ville, recevrait pour apprenti un jeune homme de bonnes mœurs, et cela sous des conditions favorables.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

89. Il s'est égaré, à la redoute du 4 courant, un collier de Dame en fourrure de petit-gris. On prie la personne qui pourrait l'avoir trouvé, de le rapporter au bureau d'avis.
90. La personne à laquelle on a prêté, il y a quelques mois, dans une maison de Corcelles, le second volume de l'ouvrage intitulé : *Nouveaux mémoires ou nouvelles observations sur l'Italie et les Italiens, par deux gentilshommes Suédois*, est priée par la voie de cette feuille, de le rapporter ou renvoyer incessamment.
91. A une lessive faite à Bellevaux les 2 et 3 Mars, il s'est trouvé deux draps de lit marqués l'un MBD n° 6, et l'autre FDM avec armoirie; les réclamer chez veuve Humbert-Droz, contre les frais d'insertion.
92. On a trouvé, pendant la foire, un paquet de broches de lit enveloppées dans du papier, que l'on peut réclamer, en les désignant, au bureau d'avis.
93. Un panier renfermant plusieurs articles, ayant été oublié, le jour de la foire de Neuchâtel (17 Février dernier), à la boutique des marchands de fer Schmid, Beringer et C^e, sur la Place; le propriétaire pourra, en indiquant le contenu du panier et en payant les frais d'insertion, le réclamer à l'auberge du Soleil.
94. A réclamer, chez M. C.-H. Dubois à Colombier, une bourse trouvée entre le port de ce lieu et le Bied.

AVIS DIVERS.

95. On informe le public que le tirage de la 4^e classe 68^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 2 Avril prochain, et que les billets pour cette classe devront être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
96. Le recensement qui doit se faire incessamment des ouvrages qui composent la bibliothèque de la ville, exigeant la rentrée de tous ceux qui sont en circulation, on invite les personnes entre les mains de qui ils se trouvent, à les rapporter au dépôt Vendredi 12 ou Mardi 16 du courant au plus tard, en les prévenant que quiconque sera en défaut à cet égard, encourra une amende égale à celle qui est décrétée contre ceux qui gardent les livres au-delà du terme prescrit par le règlement.
97. A. Doudiet, peintre, pour le genre du paysage et de la figure, a l'honneur d'informer le bienveillant public, qu'il consacre une partie de son tems à l'instruction de la jeunesse dans l'étude du dessin et de la peinture. En retour de la confiance dont il est honoré, il cherchera toujours à assurer par des soins assidus les succès de sa méthode d'enseigner. S'adresser chez M. Wavre-Vernet.
98. Schmid-Gorgetat prévient les personnes qui désireront se baigner, que l'on chauffera les bains les Samedi, Dimanche et Lundi, et que lorsque le tems le permettra, on les chauffera tous les jours. — Le même offre de louer deux chambres meublées, avec ou sans la pension.
99. On prie les personnes qui ont souscrit pour le dessin lithographié représentant le Lac gelé, de le faire réclamer chez M. Prince-Wittnauer, libraire.
100. Un jeune homme de cette ville, près de finir ses études, désire trouver, au commencement de Juillet, une place d'instituteur soit dans une pension soit dans quelque autre maison. S'adr. à Ch^e Favarger-Prince.
101. On demande à emprunter, la somme de 500 francs d'ici, sous bonne garantie. S'adr. au bureau d'avis.
102. Dans une famille respectable de Thun, on recevrait p. la Pentecôte prochaine, en échange d'une Demoiselle âgée de 16 ans, une jeune personne d'une bonne maison bourgeoise de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.
103. Les personnes auxquelles feu M. le chapelain DuPasquier avait prêté des livres, sont priées de bien vouloir les rendre à M^{me} sa veuve, au faubourg, ou du moins l'en informer.
104. Un bon paysan du Canton de Berne désire placer en change, dans un village de ce pays, un garçon de 14 ans. S'adr. franco au bur. d'av.
105. Une des premières maisons de commerce de Bâle recevrait de suite un jeune homme qui désirerait faire un apprentissage, à des conditions favorables. S'adr. au bureau d'avis.

106. Le soussigné, qui s'est occupé depuis un nombre d'années de l'éducation de jeunes gens, et qui sait par expérience que rien ne peut plus intéresser des parens que de chercher à procurer à leurs enfans une existence heureuse, a tâché d'y répondre par la fondation d'un établissement sous le titre d'Education domestique, qu'il ose avec confiance recommander aux pères et mères de familles. C'est dans une instruction étendue et variée, et dans des rapports fréquens avec le monde, que le fondateur de cet établissement espère trouver les moyens de développer à-la-fois les diverses facultés de ses élèves, et de donner à leur esprit et à leur cœur une direction élevée, et de les mettre par ce moyen en état, au terme de leur éducation, de s'attacher avec confiance et avec joie à l'état auquel pourront les appeler leurs talens, leurs connaissances ou leur position particulière: puisque on ne manquera pas de consulter les parens de chaque élève, pour les leçons à prendre qui pourraient avoir un rapport particulier avec la carrière à laquelle ils se trouveraient destinés. Les objets d'enseignement formant les cours suivis et réguliers, sont: la religion, la morale et le chant, les langues allemande, française, anglaise, italienne, latine et grecque; l'histoire, l'histoire naturelle, la géographie, les mathématiques, l'astronomie populaire, les élémens de la physique et de la chimie, l'arithmétique commerciale et la calligraphie. Les leçons de musique et de dessin se paieront à part. Hors des leçons, les enfans seront placés sous une surveillance attentive et paternelle, qui aura en même tems pour but et leur bien-être physique et leur moralité. Des exercices gymnastiques, des travaux manuels et instructifs, une bonne nourriture, un local agréable et sain, contribueront à-la-fois à la santé des élèves et au développement de leur force. Le prix annuel de la pension (y compris l'enseignement) est de 30 louis d'or, payable d'avance et par semestre. On recevra dans l'institut des enfans de 8 à 16 ans. Pour des renseignemens plus détaillés, on est prié de s'adresser au soussigné, qui tâchera sous tous les rapports, de mériter la confiance des familles, qui voudront placer leurs enfans dans sa maison.

J.-J. BÜRGI, pasteur,
à Löhningen, près de Schaffhouse.

107. Une Demoiselle de bonne famille d'une ville de l'Allemagne, qui a passé quelque tems dans un institut d'ici, désire se placer en ville ou à la campagne en qualité de gouvernante. Elle se chargerait d'enseigner la langue allemande, la géographie, l'histoire universelle, l'arithmétique et les ouvrages. Les soins et la direction d'un ménage ne lui étant pas étrangers, elle s'en occuperait bien volontiers. Elle tient si peu aux avantages pécuniaires, qu'elle ne demanderait rien pour la première année, et s'en remettrait pour la suite à ceux que lui offrirait les personnes dont elle se serait attiré la confiance par son grand zèle à leur être utile. S'adr. au bureau d'avis.
108. Henri Vaucher, voiturier, domicilié à Fleurier, informe le public qu'il établit un roulage entre le Val-de-Travers et Genève, qui fera la course toutes les quinzaines, à commencer fin Mars prochain. Il se chargera de toutes les marchandises et colis qui lui seront remis p. cette destination, et il ose assurer qu'il ne négligera rien pour mériter à tous égards la confiance que l'on voudra bien lui accorder.
109. MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires, préviennent les personnes qui auront des expéditions à faire pour Bâle et l'Allemagne, qu'ils recevront désormais toutes les semaines régulièrement un char qui prendra les marchandises destinées à ces contrées, à un prix de voiture modique. Les marchandises devront leur être remises le Mercredi avant midi, afin qu'elles puissent être chargées de suite, et arriver à Bâle assez à tems pour pouvoir être rechargées le Samedi suivant sur les chars qui partent ce jour-là pour Francfort-sur-Mein.
110. MM. E. Bovet et Lerch, commissionnaires, croient devoir prévenir le commerce, qu'ils ont toujours la direction des chars de Bâle, les seuls qui aient des arrangemens avec les douanes et les principaux négocians de Bâle.
111. Tout en remettant à MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires à Neuchâtel, la direction de leur roulage de cette ville à Bâle, et vice-versa, les soussignés croient devoir désabuser le public au sujet de prétendus arrangemens exclusifs à prendre à Bâle avec les douanes et les principaux négocians, arrangemens qui n'ont aucun caractère public, et qui peuvent être pris non-seulement par toute entreprise de roulage, mais par un simple voiturier. Ils garantissent au reste la régularité de ce service. Nidau, ce 7 Mars 1830. Ferd. Piccard et Comp.
112. Une honête maison de Schaffhouse, désirerait placer son fils âgé de 14 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille du même âge, auquel il serait donné tous les soins pour son éducation. S'adr. directement à M. le capitaine Deggueller, au-

bergiste au Cygne en la dite ville, ou à M. Borel, greffier, à Neuchâtel.

113. M^{me} Miéville, rue de St. Maurice, prévient les Dames qu'elle continue à blanchir les chapeaux de paille, et qu'elle y enlève les taches de vert et de rouille. Ses grands soins et ses prix modiques lui mériteront, elle l'espère, la continuation de la confiance dont elle a été honorée jusques ici.

Départ de voitures.

114. Du 15 au 20 Mars prochain fixe, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; du 20 au 25 Avril, une autre pour Francfort, Cassel, Hambourg et Lubeck; à la même époque, une troisième pour Vienne, Varsovie, Lemberg et Brodi; aussi à la même époque, une quatrième pour la Hollande. S'adr. pour des places vacantes, à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.

115. Jean Scherrer, voiturier, vient d'arriver en Suisse de la Hollande, et repartira vers le 15 de Mars pour cette destination. Les personnes qui voudront profiter de cette occasion, sont priées de s'adresser à H. Schauenberg, à Berne, qui donnera les renseignements ultérieurs.

116. Dans le courant des mois de Mars et Avril prochain, il partira 5 bonnes voitures pour les endroits ci-après: la première pour Francfort-sur-Mein, Leipzig, Dresde, Berlin et Breslau en Silésie; la seconde pour Hanovre, Hambourg et Lubeck; la troisième pour Munich et Vienne; la quatrième pour la Hollande; la cinquième pour Milan, Florence et Rome: dans chacune il y aura des places à donner. S'adr à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne, qui fera partir chaque mois de la belle saison une voiture pour Paris, Calais et Londres.

117. Du 10 au 15 du mois de Mars, il partira de Berne une voiture pour Munich, Vienne et Varsovie. A la même époque, une dite pour la Hollande et l'intérieur de ce pays. — Au commencement d'Avril, une autre voiture pour Vienne et Varsovie; à la même époque, une dite pour la Hollande. S'adresser pour des places à remettre dans ces voitures, à M. Conrad Schlegel, voiturier, à Berne.

A vendre au bureau d'avis:

Recueil de Pièces officielles concernant la Principauté de Neuchâtel et Valangin; 1^{er} volume, contenant celles de 1655 à 1823. — Idem, 1^{er} cahier du 2^d volume, allant jusqu'au commencement de 1828.

Instruction pour les Capitaines du feu, publiés (au mois de Mars 1818) en exécution de l'article 19 de l'Ordonnance pour prévenir et arrêter les Incendies.

Instruction pour les chefs de pompes et les guides, par un homme entendu dans cette partie.

Le nouveau Règlement militaire p. la Principauté de Neuchâtel et Valangin, du 8 Mars 1823.

Mandement concernant le bétail dans la Principauté et Canton de Neuchâtel et Valangin.

Ordonnance de police pour prévenir et arrêter les incendies.

Règlement pour les épices de Justice civile.

Règlement de Chasse, du 8 Juillet 1823.

Lettres de voitures *Je et Nous*, avec et sans indication d'endroit, et sur bon papier.

Réduction des Couronnes de Brabant en livres de Neuchâtel, sur le pied de 41 bz. 2 cr., d'après l'arrêt du Conseil-d'Etat. Ce tableau est calculé depuis 1 pièce jusqu'à 2000.

Excellente Eau de Cologne, à 10 1/2 bz. le flacon. Savon transparent (nouvel envoi).

Savon de Windsor véritable, qui vient d'arriver, à 3 1/2 batz la tablette, et à 3 1/2 batz la douzaine.

Limes diamantées pour enlever les cors aux pieds, à 8 batz et demi pièce.

Bol de Chypre, préparation pour teindre les cheveux en noir et châtain, avec promptitude et sans le moindre danger; prix de la boîte, 30 batz de Suisse.

Boîtes de 18 couleurs, à 4 batz.

Crayons, minces et gros, en bois blanc, très-bonne qualité, à 3 batz la douzaine; dits en bois de cèdre, fins, à 6 batz; dits idem superfins, à 9 batz; dits idem p. le dessin, à 16 bz; dits en bois noir pour ingénieurs, à 16 batz de Suisse la douzaine. Il reste encore quelques porte-crayons en laiton, avec crayons sans bois, à 3 batz la pièce, et des crayons sans bois, à 7 batz la douzaine.

VARIÉTÉS.

AVIS AUX TANNEURS.

Découverte d'un nouveau tan. Personne n'ignore combien les rafles et les grattes de raisin contiennent de principe astringent et tannant; mais on n'avait pas songé à l'employer, et l'on voit, dans les pays vignobles, des montagnes de marcs provenus des distilleries, dont on ne sait que faire. Après 35 à 45 jours de séjour dans les fosses avec ces résidus, les peaux, ayant subi les opérations préliminaires, fournissent un cuir parfait, d'une odeur douce et agréable au lieu de l'odeur infecte des cuirs tannés avec l'écorce de chêne: des semelles préparées par la nouvelle méthode ont duré le double de tems.

Moyen de préserver les fourrures et étoffes de laine, des teignes pendant l'été.

Plusieurs personnes saupoudrent ces objets avec du poivre noir fraîchement moulu, d'autres les enveloppent bien d'un linge lessivé, et mettent dans le paquet plusieurs morceaux de camphre; on a le désagrément de ces odeurs, et l'on peut bien préserver les fourrures des insectes sans cela. Il suffit de secouer et de bien étaler à l'air les vêtements d'hiver, et au grand jour, parce que les teignes cherchent l'ombre; il faut, par cette raison, les remettre en place avant le soir, et ne commencer cet étalage qu'au commencement de Juin au moins, temps où la ponte des teignes est à peu près passée.

RÉVEIL UNIVERSEL.

On a donné ce nom à un petit meuble sur lequel il suffit de placer la montre dont on se sert ordinairement pour être éveillé, à l'heure que l'on a fixé d'avance. MM. Francœur et Breguet, dans le rapport qu'ils furent appelés à faire à la Société d'encouragement sur cette invention, s'exprimèrent ainsi:

« La sonnerie part tellement à l'instant désiré qu'on peut s'en servir comme avertissement dans beaucoup de circonstances. L'homme studieux qui ne veut pas oublier, pendant qu'il est absorbé dans ses travaux, l'heure d'une observation ou d'une affaire; le manufacturier qui est forcé de confier à des subalternes les détails d'une manipulation dont la durée est fixée par la nature même du résultat qu'il veut obtenir; l'homme de cabinet qui craint de laisser passer dans le tumulte des discussions l'instant où il est appelé ailleurs; enfin une foule de personnes doivent trouver de l'utilité à rencontrer à bas prix un instrument que rien ne peut déranger, tant son

mécanisme est simple. Le prix est excessivement modique, puisqu'il ne s'élève qu'à 36 francs.

« C'est un joli meuble, très-utile et fort bien exécuté. »

La division de l'heure par quarts est très-facile; en cas de besoin même on pourrait faire détendre la sonnerie à la minute précise.

Ces réveils inventés par M. Larcsche sont aujourd'hui fabriqués par son successeur M. Henri Robert, horloger mécanicien, Palais Royal, n^o 164.

Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.

Ce moyen très-simple consiste à faire chauffer l'acier jusqu'à ce qu'il brûle la main. Alors on le frotte avec de la cire vierge très-blanche. On le chauffe une seconde fois de manière à faire disparaître cette cire, et on le frotte vivement avec un morceau de drap ou de cuir pour lui rendre son brillant. Cette seule opération, en remplissant tous les pores du métal, le rend inattaquable à la rouille, même quand il serait exposé à l'humidité. Ce procédé doit être préféré à celui plus connu et qui consiste à couvrir l'acier d'une couche de cire fondue. Il donne un vernis bien plus tenace et beaucoup plus durable.

TAXE DU PAIN, dès le 30 Novembre 1829.

Le pain mi-blanc à 5 cr. la livre.
Le pain blanc à 6 cr. »
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.
Celui d'un batz 9 »
Celui de six creutzers 15 5/8 »

TAXE DES VIANDES, dès le 1^{er} Mars 1830.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 9 cr. | Le veau à 7 cr.
La vache à 8 cr. | Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 4 Mars.

Froment l'émine bz. 26 1/2
Moitié-blé — » — —
Mêcle — » 17 à 18.
Avoine — » 9 1/4 à 10.
Orge — » 13 1/2 à 15.
Epeautre le quintal L. 12:2.
Seigle id. » 7:17:6.
Farine ordinaire, le sac de 160 lb. L. — —
dite noire — — —

2. BASLE. Au marché du 26 Février.

Epeautre, le sac . fr. 17, 2 bz. à 21, 6 bz.
Prix moyen — . » 19, 3 bz. » 7 rap.
Seigle — » —
Orge — » 11.
Il s'est vendu . . 980 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . 2094 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

3. BERNE. Au marché du 2 Mars.

Froment l'émine bz. 21 1/2
Epeautre — » 18 1/2 à 21.
Prix moyen — » 20, 3 1/5 rap.
Mêcle — » 14 à 15.
Seigle — » 11 1/2 à 13 1/2
Orge — » 9 à 11.
Avoine le muid » 58 à 120.

ON DEMANDE A LOUER.

81. Pour la St. Jean, un premier ou un second étage, composé de 3 chambres et dépendances. S'adr. à l'hôtel du Faucon.
82. Pour la St Jean, pour une personne seule et tranquille, un petit logement propre et exposé au midi, ayant une chambre, un cabinet et une cuisine avec dépendances. S'adresser au bureau d'avis.
83. Un logement composé de huit chambres environ, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

84. Une fille forte et robuste, âgée de 34 ans, s'offre pour la St. Jean comme cuisinière ou grosse servante. S'adr. à elle-même chez M^{me} Vaucher, à Corcelles.
85. On demande, pour surveiller une exploitation de tourbe au grand marais, un homme intelligent, laborieux, ferue et d'une moralité sans reproche. S'adr. à MM. Vaucher DuPasquier et C^{ie}, à Neuchâtel.
86. On demande, pour entrer à la St. Jean, une fille qui sache faire un ménage, coudre et tricoter, et sur la moralité de laquelle on puisse compter. S'adr. au sautier Quinche à l'hôtel-de-ville.
87. F^s-L^s Claparède-Evard, maître serrurier, recevrait, comme apprenti, et sous des conditions favorables, un jeune homme intelligent et de bonnes mœurs. S'adr. à lui-même.
88. On demande, pour la St. Jean, une cuisinière qui connaisse son état; et l'on offre, comme bonne d'enfant, ou fille de chambre, une personne à même de fournir de bons témoignages de ses services. S'adr. au bureau d'avis.
89. On demande, pour la fin du mois, une fille robuste, qui sache faire un bon ordinaire et traire deux vaches. S'adr. au bureau d'avis.
90. On demande, pour une maison bourgeoise de cette ville, une servante d'un âge mûr, forte et robuste, qui sache faire un bon ordinaire, filer, coudre ou tricoter, et qui soit munie de certificats authentiques de fidélité et de bonnes mœurs. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS ou TROUVÉS.

91. On a enlevé, la nuit du 10 au 11 Mars, aux poteaux de la promenade du faubourg, une corde de lessive portant le nom de CD; on promet une récompense à celui qui dénoncera le coupable à M^{me} Carbonnier.
92. On a perdu, Lundi 15 courant, depuis le Temple-neuf à la grande boucherie, un mouchoir de poche bleu, blanc et rouge, à carreaux, marqué BS n° 6; on prie la personne qui l'aura trouvé, de bien vouloir le remettre au bureau d'avis, contre récompense.
93. Il s'est égaré, à la redoute du 4 courant, un collier de Dame en fourrure de petit-gris. On prie la personne qui pourrait l'avoir trouvé, de le rapporter au bureau d'avis.
94. La personne à laquelle on a prêté, il y a quelques mois, dans une maison de Corcelles, le second volume de l'ouvrage intitulé: *Nouveaux mémoires ou nouvelles observations sur l'Italie et les Italiens, par deux gentilshommes Suédois*, est priée par la voie de cette feuille, de le rapporter ou renvoyer incessamment.
95. A une lessive faite à Bellevaux les 2 et 3 Mars, il s'est trouvé deux draps de lit marqués l'un MBD n° 6, et l'autre FDM avec armoirie; les réclamer chez veuve Humbert-Droz, contre les frais d'insertion.
96. On a trouvé, pendant la foire, un paquet de broches de lit enveloppées dans du papier, que l'on peut réclamer, en les désignant, au bureau d'avis.

AVIS DIVERS.

97. On informe le public que le tirage de la 4^e classe 68^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 2 Avril prochain, et que les billets pour cette classe devront être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
98. M. Weidinger, artiste musicien, demeurant chez M^{me} veuve Perrochet, rue de l'Hôpital, donne des leçons de violon, de violoncelle, et des principes du piano. S'adr. à lui-même.
99. Trois propriétaires conjoints demandent à emprunter la somme de 60 louis, contre bonne sûreté. S'adr. au bureau d'avis.

100. Un jeune homme qui a l'habitude de l'enseignement et qui, a une conduite exemplaire, aux mœurs les plus pures, joint un physique avantageux, désirerait se placer de suite comme secondant dans un pensionnat, ou être appelé à donner des soins à de jeunes enfans dans une maison particulière. S'adr. pour d'ultérieurs renseignemens, à M. Wyss, chef d'institution à la Neuveville, qui est également chargé de placer dans une honnête famille de Neuchâtel, pour suivre les leçons du collège, un enfant de 12 ans, en échange d'un jeune homme qui, outre la surveillance la plus immédiate et la sollicitude la plus paternelle, jouirait de toute la facilité possible d'acquérir, tant dans les arts que dans les sciences, les connaissances qui constituent une éducation soignée et de s'y former à la vocation d'instituteur.

101. M. Stelin, tenant depuis le premier Janvier dernier, l'hôtel du Faucon à Berne, connu déjà avantageusement depuis nombre d'années, se recommande à la continuation de la bienveillance de MM. les étrangers et voyageurs, en les assurant que rien ne sera négligé pour les contenter sous tous les rapports. Il saisit cette occasion pour se rappeler au souvenir de ses anciennes et nombreuses connaissances avec lesquelles il a eu l'avantage d'être en relations d'affaires pendant les 24 années qu'il a été établi à Bâle, sa ville natale.

102. A. Doudiet, peintre, pour le genre du paysage et de la figure, a l'honneur d'informer le bienveillant public, qu'il consacre une partie de son tems à l'instruction de la jeunesse dans l'étude du dessin et de la peinture. En retour de la confiance dont il est honoré, il cherchera toujours à assurer par des soins assidus les succès de sa méthode d'enseigner. S'adresser chez M. Wavre-Vernet.

103. M^{me} Petitpierre-Jaquet, rue de la Treille, continue à blanchir les chapeaux de paille et de coton; elle se recommande au public et surtout aux Dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance les années précédentes. Elle espère que le soin tout particulier qu'elle donnera à son ouvrage, et la modicité de ses prix, contribueront surtout à la lui mériter.

104. On demande à emprunter, la somme de 500 francs d'ici, sous bonne garantie. S'adr. au bureau d'avis.
105. Dans une famille respectable de Thun, on recevrait p. la Pentecôte prochaine, en échange d'une Demoiselle âgée de 16 ans, une jeune personne d'une bonne maison bourgeoise de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.
106. Un jeune homme d'environ 18 ans, connaissant l'allemand et le français, ayant une bonne écriture, désirerait se placer soit dans un greffe dont la pratique lui a rendu familiers tous les détails, soit dans le bureau d'un particulier pour soigner des écritures ou une comptabilité; on peut au resté doñer les meilleurs renseignements sur sa conduite et son caractère. S'adr. à François Clerc, greffier de Colombier.
107. MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires, préviennent les personnes qui auront des expéditions à faire pour Bâle et l'Allemagne, qu'ils recevront désormais toutes les semaines régulièrement un char qui prendra les marchandises destinées à ces contrées, à un prix de voiture modique. Les marchandises devront leur être remises le Mercredi avant midi, afin qu'elles puissent être chargées de suite, et arriver à Bâle assez à tems pour pouvoir être rechargées le Samedi suivant sur les chars qui partent ce jour-là pour Francfort-sur-Mein.
108. Tout en remettant à MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires à Neuchâtel, la direction de leur roulage de cette ville à Bâle, et vice-versa, les soussignés croient devoir désabuser le public au sujet de prétendus arrangemens *exclusifs* à prendre à Bâle avec les douanes et les principaux négocians, arrangemens qui n'ont aucun caractère public, et qui peuvent être pris non-seulement par toute entreprise de roulage, mais par un simple voiturier. Ils garantissent au reste la régularité de ce service. Nidau, ce 7 Mars 1830. *Ferd. Piccard et Comp.*
109. Du 10 au 15 Avril fixe, il partira une bonne voiture pour Paris et Londres, dans laquelle il y a encore des places à donner. S'adresser à Frédéric Comte, maître voiturier, à Yverdon.
- A vendre.*
101. Chez C. Gester, libraire, Traité sur la sainte Cène, par A.-G. Spängenber. Prix, broché 10 creutzers.

VARIÉTÉS.

Manière solide et peu coûteuse de sceller le fer dans la pierre.

On emploie communément pour cet objet diverses matières qui présentent de grands inconvéniens. Ainsi le souffre se combine insensiblement avec le fer, l'oxide et le corrode; le plâtre ordinaire oxide également ce métal, qui, venant à augmenter de volume, fait éclater le scellement; d'ailleurs il se dissout insensiblement par l'eau ou l'humidité. Le ciment ordinaire est long à prendre, et n'offre pas dans le premier moment assez de solidité. On emploie aussi un mélange de limaille, de suie, d'urine et de vinaigre, etc. Mais l'acide qui entre dans cette composition attaque également le fer et lui fait contracter par l'oxidation un plus gros volume, ce qui peut faire éclater les pierres dans lesquelles il est scellé. Enfin le plomb a l'inconvénient d'être trop dispendieux. On peut former un bon scellement solide qui n'a aucun des inconvéniens dont on vient de parler, en faisant fondre de la résine dans laquelle on mêle de la brique pilée et tamisée, dans une proportion telle que la matière, étant chaude, puisse couler facilement. On peut, après l'avoir versée, introduire dans les interstices des morceaux de tuileau qu'il est bon de faire chauffer. Ce ciment résineux, qui se joint parfaitement avec le fer et la pierre, a l'avantage d'être insoluble à l'eau, de ne point altérer les métaux, et d'être peu coûteux.

Moyen d'empêcher les cheminées de fumer.

Ce moyen n'est pas nouveau: il a été employé d'abord dans les logemens que l'on construisit pour l'armée anglaise en Amérique, pendant la guerre de l'indépendance: et il l'a été depuis dans plusieurs villes d'Amérique, ainsi qu'à Edimbourg, et toujours avec succès. Il consiste simplement à rétrécir la cheminée aussi-tôt que possible, au-dessus du foyer; de l'élargir ensuite dans une étendue de 4 ou 5 pieds, et de la ramener de nouveau à sa première dimension.

Miroirs en fer-blanc.

On fabrique maintenant à Paris des miroirs en fer-blanc, dans de grandes dimensions, et d'un poli si parfait qu'on peut se tromper sur leur composition; il n'y a de différence que dans le prix qui en est extrêmement réduit.

TAXE DU PAIN, dès le 30 Novbre 1829.

Le pain mi-blanc	à 5 cr. la livre.
Le pain blanc	à 6 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces.	
Celui d'un batz	9 „
Celui de six creutzers	15 5/8 „

TAXE DES VIANDES, dès le 1^{er} Mars 1830. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 9 cr.	Le veau à 7 cr.
La vache à 8 cr.	Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 11 Mars.

Froment	l'émine bz.	25 1/2 à 26.
Moitié-blé	„ —	—
Mêle	„	17 à 18.
Avoine	„	9 1/2 à 10.
Orge	„	12 1/2 à 15.
Epeautre	le quintal L.	11:11 à 11:16.
Seigle	id.	„ 7:12.
Farine ordinaire, le sac de 160 lb.	L.	— —
dite noire	„	— —

2. BASLE. Au marché du 12 Mars.

Epeautre, le sac . fr.	15 „ 5 bz.	à 21 „ 7 bz.
Prix moyen —	„ 17 „ 9 bz.	„ 5 rap.
Seigle	„ 12 „ 5.	
Orge	„ 12.	
Il s'est vendu	571 sacs	froment et épeautre.
Reste en dépôt	3247 —	

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

3. BERNE. Au marché du 9 Mars.

Froment	l'émine	bz. 19 1/2
Epeautre	„	18 1/2 à 21.
Prix moyen	„	19 „ 6 3/5 rap.
Mêle	„	13 à 15.
Seigle	„	10 à 12 3/4
Orge	„	8 1/2 à 11.
Avoine	le muid	„ 65 à 120.